

Province de Québec
Municipalité du canton
d'Amherst
MRC des Laurentides



Amherst, le 30 avril 2025

Le conseil de la municipalité d'Amherst siège en séance extraordinaire ce 30^{ième} jour du mois d'avril 2025 au 245, rue Amherst, à laquelle sont présents, le maire monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers;

Robert Cardinal
Robert Laperrière
Yves Duval

Daniel Lampron
Luc Tremblay
Caroline Champoux

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau

Assiste également à la séance monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier.

Je soussigné, certifie que les membres du conseil ont été avisés de la tenue de cette séance, lors de l'avis de convocation le 28 avril 2025.

L'avis public a également été publié conformément à la loi.

Martin Léger
Directeur général et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2025

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ratification de l'ordre du jour
- 3- Adoption du règlement 601-25 décrétant une dépense de 880 000 \$ et un emprunt de 880 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations pour la réfection du chemin de Rockway-Valley
- 4- Octroi de mandat – Travaux de réfection routière chemin de Rockway-Valley
- 5- Modification – Tarifs camp de jour 2025
- 6- Embauche – Camp de jour 2025
- 7- Embauche d'un manoeuvre au service des travaux publics
- 8- Période de questions
- 9- Levée de la séance extraordinaire

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 094.04.2025 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à la majorité

3 **RÉS 095.04.2025** **ADOPTION DU RÈGLEMENT 601-25 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 880 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 880 000 \$ POUR EFFECTUER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DE ROCKWAY-VALLEY**

CONSIDÉRANT la résolution 195.09.2024 par laquelle le conseil autorisait la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande la Municipalité a reçu confirmation d'une subvention de 563 883 \$ du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour des travaux de réfection du chemin Rockway-Valley ;

CONSIDÉRANT que l'article 1061 CM permet de ne requérir que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation lorsque les travaux concernent de la voirie et que le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 avril 2025 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à la majorité

4 **RÉS 096.04.2025** **OCTROI DE MANDAT – TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE CHEMIN DE ROCKWAY-VALLEY**

CONSIDÉRANT que, à la suite de l'appel d'offres sur invitation, huit (8) soumissions ont été reçues ;

CONSIDÉRANT la proposition du plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Pavage Multipro ;

CONSIDÉRANT la recommandation d'Équipe Laurence Inc., représenté par monsieur Pierre-Augustin Berthet, ing. ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Pierre-Augustin Berthet, ing. et accepte l'offre de service déposée par la firme Pavage Multipro pour la réfection routière du chemin Rockway-Valley au montant de 585 153.99 \$ taxes incluses ;

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt adopté pour la réalisation de ce projet.

Adoptée à la majorité

5 **RÉS 097.04.2025** **MODIFICATION - TARIFS CAMP DE JOUR 2025**

CONSIDÉRANT qu'à chaque année la Municipalité met en place un camp de jour estival;

CONSIDÉRANT qu'afin de faciliter la gestion et l'organisation du camp de jour la Municipalité prévoit une période d'inscription, en détermine les dates et en fait l'annonce au moyens des outils de communications à sa disposition ;

CONSIDÉRANT que cette démarche permet à la Municipalité de planifier et de bien préparer le camp de jour en termes de besoins en ressources humaines, de planification des groupes et des activités;

CONSIDÉRANT que les inscriptions tardives, faites après la date limite, entraînent un surplus de travail important;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil ajoute à la grille tarifaire du camp de jour des frais de retard de 100.00 \$, s'ajoutant aux tarifs en vigueur, pour toute inscription faite après la date limite;

QUE ce montant s'applique par famille peu importe le nombre d'enfant visé par l'inscription;

Que ces frais soient applicables à compter des présentes.

Adoptée à la majorité

6 **RÉS 098.04.2025** **EMBAUCHE – CAMP DE JOUR 2025**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'avoir un animateur additionnel pour le camp de jour 2025 et d'embaucher un aide-animateur ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil nomme Flavie Dugré comme animatrice pour la saison 2025 selon le taux horaire prévu à la classe 1 échelon 5 de la classe salariale ou selon l'ancienneté ;

QUE le conseil entérine l'embauche de William Stanton-Brin comme aide-animateur pour la saison 2025 selon le taux horaire de la classe 1 échelon 1 de la classe salariale établie.

Adoptée à la majorité

7 **RÉS 099.04.2025** **EMBAUCHE D'UN MANŒUVRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi pour un poste de manœuvre au service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT que ladite offre à fait l'objet d'un affichage interne conformément à l'article 15.02 de la Convention collective en vigueur ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'affichage interne un salarié occasionnel a manifesté son intérêt pour le poste ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, coordonnateur aux travaux publics ;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise l'embauche de monsieur Ghislain Garnier à titre de salarié en période de probation au poste de manœuvre saisonnier au service des travaux publics ;

QUE monsieur Garnier entre effectivement en poste au moment du rappel des employés saisonniers et en fonction des besoins du service ;

QUE monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier soit requis de donner suite dans ce dossier.

Adoptée à la majorité

8 PÉRIODE DE QUESTIONS

9 RÉS 100.04.2025 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la séance extraordinaire soit levée.

Il est 17 h 47.

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau,
Maire

Martin Léger
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau,
Maire